



VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2025 À 19H30
PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

CABINET DU MAIRE

3. Séances ordinaires du conseil d'agglomération de Québec des 5 et 19 février 2025
- Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;
4. Proclamation de la *Journée nationale de promotion de la santé mentale positive* le 13 mars 2025;
5. Acceptation d'une aide financière de la Communauté métropolitaine de Québec pour la Trame verte et bleue métropolitaine – Corridor lorettain;

GREFFE ET CONTENTIEUX

6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2025;

LOISIRS

7. Attribution d'une aide financière à la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette – Galas des PALMES et des ATHS (Hockey);

URBANISME

8. Demande de dérogation mineure – 1749-1751, route de l'Aéroport;

9. Demande de dérogation mineure – 1325, rue Beloeil;
10. Demande de dérogation mineure – 1347, rue Saint-Georges Est;
11. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 1347, rue Saint-Georges Est (Lot 6 439 904);

TRAVAUX PUBLICS

12. Attribution d'un contrat pour la fourniture de matériel d'éclairage urbain;
13. Attribution d'un contrat de services professionnels d'ingénierie pour la conception des plans et devis relatifs aux travaux de réfection de surfaces pour les rues Noel-Beaupré, de l'Amitié, de la Ritournelle et des Armoiries;

TRÉSORERIE

14. Approbation des comptes à payer pour le mois de janvier 2025 et de la liste des dépenses par approbateurs;
15. Refinancement du règlement d'emprunt n°311-2018 pour une émission d'obligations de 2 575 000 \$ - Résolution de concordance et de courte échéance;
16. Divers;
17. Période de questions;
18. Levée de la séance.



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 28 janvier 2025 à 19h30.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire
Madame Josée Ossio
Madame Isabelle Grenier
Madame Johanne Laurin
Monsieur Charles Guérard
Monsieur Sébastien Hallé
Monsieur Nicolas St-Gelais
tous conseillers et formant quorum

Sont également présents: Monsieur Philippe Millette, directeur général par intérim et directeur de l'urbanisme
Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière
Madame Anick Marceau, trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

05-25 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Charles Guérard et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

CABINET DU MAIRE

3. Séances extraordinaires du conseil d'agglomération de Québec des 10 et 13 décembre 2024 et ordinaires des 18 décembre 2024 et 22 janvier 2025
- Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;

DIRECTION GÉNÉRALE

4. Adoption de la *Politique de prévention et de traitement des plaintes en matière de harcèlement et de violence en milieu de travail*;

GREFFE ET CONTENTIEUX

5. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre 2024 et des séances extraordinaires des 10 décembre 2024 et 7 janvier 2025;
6. Adoption du Plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap 2025;

RESSOURCES HUMAINES

7. Attribution d'un contrat de services professionnels pour l'implantation d'outils en planification et organisation du travail au Service des travaux publics;

LOISIRS

8. Adhésion et autorisation de signature de l'entente de développement culturel 2025-2027;

URBANISME

9. Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

TRAVAUX PUBLICS

10. Attribution d'un contrat de services professionnels en ingénierie – Spécialités mécanique du bâtiment et électricité – Réfection de la bibliothèque Marie-Victorin;
11. Autorisation de paiement de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux de réfection de rues 2024;
12. Attribution d'un contrat pour des services de nettoyage et d'inspection des conduites d'égout sur le territoire de la Ville;
13. Autorisation de dépôt d'une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Prolongement d'un émissaire à la Rivière Lorette;

TRÉSORERIE

14. Approbation des comptes à payer pour le mois de décembre 2024 et de la liste des dépenses par approbateurs;
15. Autorisation de paiement du premier versement de la quote-part 2025 de l'agglomération de Québec;
16. Rapport de fin de travaux et de la reddition de comptes au *Programme d'aide financière au développement aux infrastructures de transport actif* (VELOCE III) – rue Turmel - Demande QFK44348;
17. Rapport de fin de travaux et de la reddition de comptes au *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* (TAPU) – rue Damiron – Demande NED63273;
18. *Règlement n° 392-2024 décrétant la taxe foncière et les tarifications ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2025 en remplacement du règlement n° 388-2023* – Adoption;
19. *Règlement n° 393-2024 relatif au taux des droits de mutation applicable aux transferts en remplacement du règlement n° 376-2022* – Adoption;
20. Divers;

21. Période de questions;

22. Levée de la séance.

ADOPTÉE

06-25 3. **SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DES 10 ET 13 DÉCEMBRE 2024 ET ORDINAIRES DES 18 DÉCEMBRE 2024 ET 22 JANVIER 2025 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui ont fait l'objet des délibérations du conseil d'agglomération de Québec des séances extraordinaires des 10 et 13 décembre 2024 et ordinaires des 18 décembre 2024 et 22 janvier 2025;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et ont eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des commissions de l'administration;

CONSIDÉRANT l'ampleur des documents transmis en vue des séances du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT les ressources limitées à la Ville de L'Ancienne-Lorette pour analyser ces documents avant la séance du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT le manque d'informations et de temps permettant d'évaluer les propositions discutées, en regard du cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les municipalités liées;

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires en cours entre les municipalités concernant les frais d'agglomération;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette n'a donc pas d'autre option que de voter sans pour autant admettre que les impacts financiers des décisions prises sont conformes au cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les villes liées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

QUE le conseil municipal prend acte, sous réserve, des résolutions suivantes :

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024

FN2024-063 Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.A.V.Q. 1695, et dépôt du projet de règlement;

DG2024-053 Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur l'établissement et le paiement des quotes-parts des municipalités liées pour l'exercice financier 2025*, R.A.V.Q. 1729, et dépôt du projet de règlement;

FN2024-059 Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur l'établissement d'une redevance sur les quantités excédentaires de certaines matières rejetées dans les eaux de procédés de certains établissements industriels*, R.A.V.Q. 1704, et dépôt du projet de règlement;

Autres sujets reliés aux prévisions budgétaires, aux revenus et aux programmes des immobilisations.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2024

- FN2024-086** Adoption du budget de fonctionnement pour l'exercice financier 2025 relié aux compétences d'agglomération;
- FN2024-069** Adoption du *Programme des immobilisations 2025-2034* relié aux compétences d'agglomération;
- FN2024-055** Adoption du budget pour l'exercice financier 2025 du *Réseau de transport de la Capitale*;
- FN2024-056** Adoption du *Programme des immobilisations* du *Réseau de transport de la Capitale* pour les exercices financiers 2025 à 2034;
- FN2024-063** Adoption du *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.A.V.Q. 1695;
- DG2024-053** Adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'établissement et le paiement des quotes-parts des municipalités liées pour l'exercice financier 2025*, R.A.V.Q. 1729;
- FN2024-059** Adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'établissement d'une redevance sur les quantités excédentaires de certaines matières rejetées dans les eaux de procédés de certains établissements industriels*, R.A.V.Q. 1704;

Autres sujets reliés aux prévisions budgétaires, aux revenus et aux programmes des immobilisations.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

- AP2024-461** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de défibrillateurs et de consommables pour défibrillateur – Lot 1 (Appel d'offres public 91196);
- AP2024-474** Adjudication d'un contrat relativement à la migration de la solution de répartition assistée par ordinateur (Avis d'intention 91728);
- CU2024-225** Entente entre la Ville de Québec et *Le Défilé de la Saint-Patrick de Québec*, relative au versement d'une subvention, à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, et à l'achat de biens et de services, dans le cadre de la tenue de l'événement *La Saint-Patrick à Québec*, en 2025;
- DE2024-446** Avenant à l'entente intervenue le 16 février 2024 entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, afin de modifier la date de réclamation finale du projet *Espace régional d'accélération et de croissance Techno -Tandem 2023-2024*;
- EX2024-111** Prise d'acte du *Plan Climat 2025–2030 d'ExpoCité*;
- AP2024-458** Adjudication d'un contrat pour la disposition de sols contaminés et de matières résiduelles – Lot 9 (Appel d'offres public 91547);

- AP2024-490** Adjudication d'un contrat de services professionnels pour appuyer les activités de sécurité du centre de cyberdéfense (Appel d'offres public 91347);
- AP2024-492** Adjudication d'un contrat pour l'infrastructure de câblage à l'intérieur des bâtiments (Appel d'offres public 91533);
- AP2024-499** Contrat entre la Ville de Québec et *Contrôles Laurentide Ltée*, relatif à la fourniture de pièces de rechange – Centre de biométhanisation de la matière organique (Dossier 91953);
- AP2024-505** Approbation du répertoire – Contrats d'espaces médias aux fins d'une campagne de publicité ou de promotion (Dossier 91968);
- AP2024-506** Entente entre la Ville de Québec et le *Programme d'encadrement clinique et d'hébergement (PECH)*, relative à la fourniture de services dans le cadre du programme *Intervention multisectorielle programme d'accompagnement à la Cour municipale (IMPAC)* sur le territoire de la ville de Québec (Dossier 91987);
- AP2024-507** Adjudication d'un contrat pour la mise à niveau des équipements de distribution des signaux de radiofréquence dans l'amphithéâtre multifonctionnel de Québec (Avis d'intention 91698);
- CS2024-047** Avenant numéro 1 à l'entente signée le 22 juin 2022 entre la Ville de Québec et *Les YMCA du Québec*, relative au versement d'un soutien annuel pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;
- CU2024-204** Entente entre la Ville de Québec et *La Remise culturelle – ressourceurie*, relative au versement annuel d'une subvention, pour la revalorisation de matières artistiques résiduelles, pour les années 2024 et 2025;
- CU2024-228** Entente entre la Ville de Québec et le *Carnaval de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention, à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, et à l'achat de biens et de services, dans le cadre de la tenue de l'événement *Carnaval de Québec*, en 2025;
- FN2024-050** Versement d'un montant de 4 989 000 \$ au *Réseau de transport de la Capitale*, pour compléter la contribution de l'année 2024;
- FN2024-087** Réduction d'une somme de 3 900 000 \$ liée à l'appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour l'acquisition de terrains sur le boulevard Hochelaga comme financement de dépenses sur un règlement d'emprunt d'agglomération et virement de l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour l'acquisition de terrains sur le boulevard Hochelaga vers l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération;
- DE2024-465** Avenant à l'entente intervenue le 23 août 2021 entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, afin de modifier les dates de fin et de réclamation finale, ainsi que les modalités de versement du projet *Institut nordique du Québec – Des espaces en entrepreneuriat et en innovation nordique*;

- DE2024-466** Avenant à l'entente intervenue le 23 août 2021 entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, afin de modifier les dates de fin et de réclamation finale, ainsi que les modalités de versement du projet *Institut nordique de Québec – Un bâtiment emblématique de recherche sur la nordicité*;
- DE2024-471** Avenant au bail intervenu entre la Ville de Québec et les *Immeubles Marc Simard inc.*, relativement à la location du local 250, situé au 214, avenue Saint-Sacrement – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2024-515** Entente entre la Ville de Québec et la *CDÉC de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Accompagnement des entreprises d'économie sociale en 2025*;
- DE2024-522** Modification de la convention de servitudes publiée au registre foncier sous le numéro 1 655 789, relativement au prorata du partage des frais d'exploitation entre la Ville de Québec et la *Centrale des syndicats du Québec*, en raison de l'agrandissement de la bibliothèque Gabrielle-Roy – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2024-523** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé aux 320, rue Saint-Joseph Est et 305 à 313, rue du Roi, connu et désigné comme étant les lots 1 479 543, 1 479 549, 1 479 535, 1 479 536, 1 479 537, 1 479 539, 1 479 541, 1 479 555, 5 393 525, 5 393 526, 5 393 527, 5 397 020, 5 397 021, 5 397 023 et 5 443 881 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- GM2024-005** Contrat de cession de biens du centre de tri des matières recyclables entre la Ville de Québec et *La Société Vie, Intégration, Apprentissage pour handicapés V.I.A. inc.*;
- PQ2024-021** Dépôt d'une demande d'aide financière auprès du *Fonds municipal vert* dans le cadre de l'offre *Projet d'immobilisations : Transformation locale vers la carboneutralité*;
- RH2024-1036** Choix de limite par lésion à la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail*, pour l'année 2025;
- AJ2024-024** Demande afin d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec de prendre par voie d'expropriation une partie du lot 1 664 698 du cadastre du Québec, ainsi qu'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur le même lot, pour les fins du *Projet de tramway de Québec*;
- DE2024-503** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure de l'avenue Painchaud, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 736 817 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2024-504** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure de l'avenue Cardinal-Rouleau, connu et désigné comme étant des parties du lot 2 171 564 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou;

- DE2024-505** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure de la rue Fraser, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 304 726 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2024-506** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 304 494 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2024-507** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure de l'avenue Cardinal-Rouleau, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 304 143 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2024-508** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 736 756 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec* – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2024-509** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure de l'avenue Madeleine-De Verchères, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 736 816 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2024-510** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 738 225 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec* – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2024-511** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure de l'avenue Le Normand, connu et désigné comme étant des parties du lot 2 073 632 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec* – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2024-512** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du chemin des Quatre-Bourgeois, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 663 194 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec* – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2024-516** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et de servitudes situés en bordure de la rue du Parc-Gomin, connus et désignés comme étant des parties du lot 4 127 828 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec* – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;

- DE2024-517** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et de servitudes situés en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest et de l'avenue Belvédère, connus et désignés comme étant des parties du lot 3 070 279 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge*;
- FN2024-047** Mesure d'allègement en lien avec le traitement comptable des effets de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*;
- FN2024-066** Appropriation à même des revenus supplémentaires provenant du produit de la vente d'actifs et affectation de paiements comptant d'immobilisations de compétence d'agglomération comme source de financement de dépenses sur des règlements d'emprunt d'agglomération;
- FN2024-067** Affectation de paiements comptant d'immobilisations comme financement de dépenses reliées à des projets de nature mixte et prise d'acte de l'affectation de paiements comptant d'immobilisations à des projets spécifiques de nature mixte;
- FN2024-070** Appropriation à même des sources de financement de compétence d'agglomération, afin de financer certains projets d'investissement du *Programme décennal d'immobilisations 2024-2033*;
- FN2024-073** Appropriation d'un montant à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* comme financement de dépenses sur des règlements d'emprunt pour l'exercice financier 2024;
- FN2024-082** Adoption d'un choix fiscal relativement à la mesure d'allègement en lien avec la constatation d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de nature mixte;
- FN2024-083** Adoption d'un choix fiscal relativement à la mesure d'allègement en lien avec la constatation d'un passif au titre des sites contaminés de compétence d'agglomération;
- FN2024-084** Adoption d'un choix fiscal relativement à la mesure d'allègement en lien avec la constatation d'un passif au titre des sites contaminés de nature mixte;
- FN2024-088** Approbation du *Règlement No 428 modifiant le règlement No 397 décrétant un emprunt n'excédant pas 66 571 000 \$ concernant la démolition et la construction d'un centre opérationnel du Réseau de transport de la Capitale*;
- RH2024-1023** Prise d'acte des plans de travail et des échéanciers relatifs au rétablissement prospectif de l'indexation des rentes de retraite et au versement rétroactif de la rente qui pourrait être due aux retraités par six des régimes de retraite de la Ville de Québec à la suite de la décision de la Cour supérieure dans le dossier de la contestation de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*;
- RH2024-1055** Acquiescement des droits résiduels par la Ville de Québec en cas de cessation de participation aux régimes de retraite à la suite de l'adoption du *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire*;

- TM2024-403** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les autorisations d'occupation de la voie publique*, R.A.V.Q. 1665, et dépôt du projet de règlement;
- PA2024-205** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant au programme de logements sociaux, abordables et communautaires et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1707, et dépôt du projet de règlement;
- PA2024-202** Avis d'intention afin de modifier le *Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé*, R.A.V.Q. 1310, relativement au réseau structurant de transport collectif pour la ville de Québec;
- PA2024-202** Adoption du projet de *Règlement de contrôle intérimaire de l'agglomération interdisant certaines interventions dans les emprises projetées du réseau structurant de transport en commun*, R.A.V.Q. 1726;
- PA2024-202** Avis de motion relatif au *Règlement de contrôle intérimaire de l'agglomération interdisant certaines interventions dans les emprises projetées du réseau structurant de transport en commun*, R.A.V.Q. 1726;
- PA2024-202** Adoption d'une résolution de contrôle intérimaire relativement aux emprises projetées du *Réseau structurant de transport en commun*;
- FN2024-068** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes afin d'y refléter différentes réorganisations de certaines unités administratives de la Ville*, R.A.V.Q. 1705.

SÉANCE DU 22 JANVIER 2025

- PA2024-156** Adoption du document indiquant la nature des modifications que les villes de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à l'habitation*, R.A.V.Q. 1689;
- PA2024-161** Adoption du document indiquant la nature des modifications que les villes de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la délimitation de certaines aires de grande affectation*, R.A.V.Q. 1671;
- DE2024-494** Entente entre la Ville de Québec et *Capitale Numérique*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Événements Rendez-vous numérique et Interface Québec 2025*;

- PA2024-197** Addenda à l'entente relative à l'octroi d'une aide financière pour la réalisation et la mise en valeur de la *Trame verte et bleue métropolitaine* en lien avec le projet de réaménagement de la base de plein air de Sainte-Foy;
- PA2024-208** Approbation de la résolution 266-24 *Autorisation d'un projet d'habitation sur les lots 1 777 862, 1 777 863, 1 777 864 (1685-1697, rue Notre-Dame) – Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation, L.Q. 2024, C.2* de la Ville de L'Ancienne-Lorette aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*;
- AP2024-501** Adjudication d'un contrat de service pour le remplacement de lampes brûlées et de luminaires du réseau d'éclairage public (Appel d'offres public 91656);
- AP2024-515** Entente entre la Ville de Québec et le *Programme d'encadrement clinique et d'hébergement (PECH)*, relative à des services de soutien aux interventions policières sur le territoire de la ville de Québec (Dossier 92040);
- AP2024-521** Entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative de solidarité Carbone*, relative à la réalisation d'un mandat lié au déploiement de l'économie circulaire à Québec (Dossier 91948);
- AP2024-523** Contrat pour le soutien et la maintenance des logiciels *Csoft et HydroWeb* (Dossier 92051);
- AP2024-533** Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'armes à impulsions électriques (Avis d'intention 91767);
- CU2024-245** Entente entre la Ville de Québec et le *Groupe Pentathlon*, relative au versement d'une subvention, et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Pentathlon des neiges*, en 2025;
- DQ2024-010** Approbation du calendrier des activités de ventes pour 2025 de *Destination Québec cité*;
- DQ2025-001** Nomination d'un administrateur au conseil de *Destination Québec cité*;
- FN2024-057** Contribution 2025 de l'agglomération de Québec au *Réseau de transport de la Capitale*;
- FN2024-089** Approbation du *Règlement No 447 décrétant un emprunt n'excédant pas 5 692 000 \$ concernant des études et des travaux préalables visant l'évolution de la solution billettique du Réseau de transport de la Capitale*;
- FN2024-090** Affectation et appropriation des paiements comptant d'immobilisations aux projets d'immobilisations de nature mixte du *Programme décennal d'immobilisations 2025-2034*;
- FN2024-091** Affectation des paiements comptant d'immobilisations de compétence d'agglomération aux projets d'immobilisations du *Programme décennal d'immobilisations 2025-2034*;
- OM2024-004** Adoption des prévisions budgétaires 2025 de l'*Office municipal d'habitation de Québec*;

- PA2024-198** Entente entre la Ville de Québec et *La Bouée société acheteuse de préservation et de développement de l'habitat communautaire*, relative au versement d'une contribution financière découlant d'un projet visé par le décret 1850-2022, dans le cadre des *Fonds fiscalisés Desjardins*, afin de permettre la construction d'un bâtiment de 48 unités de logements situé au 1050, rue Landry;
- PA2024-201** Entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative d'habitation Les Jardins d'Alchémilles*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme d'habitation abordable Québec*, afin de permettre à l'organisme d'acquérir l'immeuble situé au 545, rue Kirouac et d'une subvention hors programme pour la décontamination de l'immeuble;
- RH2024-1084** Adoption de la modification à la nomenclature des emplois Professionnels;
- RH2024-1111** Nomination d'un fiduciaire désigné par l'employeur au comité de retraite du *Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec*;
- RH2024-1112** Nomination d'un fiduciaire désigné par l'employeur au comité de retraite du *Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec*;
- RH2024-1113** Nomination d'un fiduciaire désigné par l'employeur au comité de retraite du *Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec*;
- RH2024-1117** Nomination d'un fiduciaire désigné par l'employeur au comité de retraite du *Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec*;
- RH2024-1118** Nomination d'un fiduciaire désigné par l'employeur au comité de retraite du *Régime de retraite des pompiers de la Ville de Québec*;
- RH2024-1119** Nomination de fiduciaires désignés par l'employeur au comité de retraite du *Régime de retraite des employés du Centre de récupération de la Ville de Québec*;
- RH2024-1122** Nomination de fiduciaires désignés par l'employeur au comité de retraite du *Régime de retraite des employés de la Station de traitement des boues de la Ville de Québec*;
- RH2024-1137** Approbation du renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés de stationnement d'ExpoCité 2024-2028*;
- SO2024-004** Approbation du budget pour l'exercice financier 2025 de la *Société municipale d'habitation Champlain*;
- TE2025-002** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'acquisition et d'installation d'équipements automatisés pour les activités d'analyse physicochimique et microbiologique de l'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1718, et dépôt du projet de règlement;
- TE2025-002** Appropriation d'un montant de 130 840 \$ à même le fonds général;

TE2025-001	Avis de motion relatif au <i>Règlement de l'agglomération sur des travaux de modernisation des stations d'épuration des eaux usées et d'ouvrages divers relatifs à l'épuration et au transport des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés</i> , R.A.V.Q. 1719, et dépôt du projet de règlement;
TE2025-001	Appropriation d'un montant de 2 090 000 \$ à même le fonds général;
GI2024-005	Avis de motion relatif au <i>Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés</i> , R.A.V.Q. 1721, et dépôt du projet de règlement;
GI2024-005	Appropriation d'un montant de 2 920 000 \$ au fonds général;
GI2024-006	Avis de motion relatif au <i>Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réparation et d'amélioration d'équipements d'éclairage et de signalisation lumineuse des réseaux routiers et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés</i> , R.A.V.Q. 1722, et dépôt du projet de règlement;
GI2024-006	Appropriation d'un montant de 175 000 \$ au fonds général;
LS2024-167	Avis de motion relatif au <i>Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de rénovation et de réfection de bâtiments, de parcs et d'équipements récréatifs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés</i> , R.A.V.Q. 1724, et dépôt du projet de règlement;
LS2024-167	Appropriation d'un montant de 680 000 \$ au fonds général;
PA2024-209	Avis de motion relatif au <i>Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en oeuvre des plans particuliers d'urbanisme et autres planifications sectorielles de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés</i> , R.A.V.Q. 1731, et dépôt du projet de règlement;
PA2024-209	Appropriation d'un montant de 225 000 \$ au fonds général;
TM2024-405	Avis de motion relatif au <i>Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligents relatives au gestionnaire artériel et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés</i> , R.A.V.Q. 1737, et dépôt du projet de règlement;
TM2024-405	Appropriation d'un montant de 160 000 \$ au fonds général;
TM2024-417	Avis de motion relatif au <i>Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte relatives au réaménagement des réseaux routiers municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés</i> , R.A.V.Q. 1739, et dépôt du projet de règlement;
TM2024-417	Appropriation d'un montant de 240 000 \$ au fonds général;

- TM2024-416** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte relatives aux travaux d'accompagnement du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) sur le réseau routier municipal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1740, et dépôt du projet de règlement;
- TM2024-416** Appropriation d'un montant de 600 000 \$ au fonds général;
- FN2025-001** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.A.V.Q. 1745, et dépôt du projet de règlement;
- TM2024-403** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les autorisations d'occupation de la voie publique*, R.A.V.Q. 1665;
- PA2024-205** *Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant au programme de logements sociaux, abordables et communautaires et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1707;
- PA2024-205** Appropriation d'un montant de 5 710 000 \$ à même le fonds général;
- PA2024-202** *Règlement de contrôle intérimaire de l'agglomération interdisant certaines interventions dans les emprises projetées du réseau structurant de transport en commun*, R.A.V.Q. 1726.

QUE le conseil municipal mandate le maire ou le maire suppléant afin de représenter la Ville de L'Ancienne-Lorette lors des prochaines séances du conseil d'agglomération concernant l'adoption de résolutions et de règlements, le cas échéant, prenant pour acquis que les membres du conseil auront reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et auront eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des prochaines séances de la commission de l'administration.

ADOPTÉE

07-25 4. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT ET DE VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que suivant l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence en milieu de travail* le 27 mars 2024, diverses lois en matière de droit du travail ont fait l'objet d'importantes modifications;

CONSIDÉRANT que la Ville a à cœur le bien-être de ses employés et est soucieuse de leur offrir un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique et sexuel;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite appliquer une approche préventive en cette matière;

CONSIDÉRANT que la Ville déclare adopter la position de « Tolérance zéro » à l'égard de toute forme de harcèlement ou de violence en milieu de travail;

CONSIDÉRANT que suivant la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence en milieu de travail*, une politique de prévention et de prise en charge du harcèlement psychologique et sexuel doit faire partie intégrante du programme de prévention ou du plan d'action de tout employeur;

CONSIDÉRANT que cette politique remplace la *Politique contre le harcèlement et la violence en milieu de travail* adoptée par le conseil municipal le 21 septembre 2021 (résolution n°220-21);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Charles Guérard et résolu :

QUE la Ville adopte, conformément à l'article 81.19 de la *Loi sur les normes du travail* (chapitre N-1.1), la présente politique.

ADOPTÉE

08-25 5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 10 DÉCEMBRE 2024 ET 7 JANVIER 2025

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre 2024 et des séances extraordinaires des 10 décembre 2024 et 7 janvier 2025 ont été remis à chaque membre du conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que les règles édictées par cet article ont été respectées et que la greffière est dispensée d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre 2024 et des séances extraordinaires des 10 décembre 2024 et 7 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre 2024 et des séances extraordinaires des 10 décembre 2024 et 7 janvier 2025.

ADOPTÉE

09-25 6. ADOPTION DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP 2025

CONSIDÉRANT l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (R.L.R.Q., c. E-20.1) et le Décret 655-2021;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap a été élaboré par le comité de travail interne pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que ce plan doit être adopté par le conseil municipal de la Ville;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville adopte le plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap 2025 requis par l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, le tout, conformément aux exigences du Décret 655-2021.

ADOPTÉE

10-25 7. **ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'IMPLANTATION D'OUTILS EN PLANIFICATION ET ORGANISATION DU TRAVAIL AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT les diagnostics organisationnels et opérationnels posés par la firme SMI performance à l'automne dernier;

CONSIDÉRANT que certains points d'amélioration ont été proposés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'implantation d'outils de planification spécifiques, de veiller à l'amélioration de l'organisation du travail, à la formation des employés et d'assurer le suivi du plan d'intervention au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la Ville juge opportun d'attribuer un second mandat à la firme SMI performance pour la somme de 53 348,40 \$ taxes incluses pour l'application des mesures;

CONSIDÉRANT que leur mandat consiste à :

- Implanter un guichet unique des requêtes;
- Implanter un outil de planification des tâches au service des travaux publics;
- Implanter les indicateurs de performance propre au milieu;
- Implanter les agendas standards;
- Accompagner les intervenants sur les différents outils implantés;
- Former les intervenants.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle, appuyé par Charles Guérard et résolu :

DE PROCÉDER à l'attribution d'un contrat au montant de 53 348,40 \$ taxes incluses, à la firme SMI Performance (9107-0391 Québec inc.) pour l'implantation des recommandations.

DE CRÉER une réserve au montant de 8 002,26 \$ correspondant à 15 % du montant total du mandat pour permettre, le cas échéant, des demandes de travaux supplémentaires pour pallier les imprévus pouvant être rencontrés dans le cadre des services professionnels.

D'AUTORISER la trésorière, ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistante-trésorière, à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

11-25 8. **ADHÉSION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2025-2027**

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications (« MCC ») a proposé à la Ville d'adhérer à l'entente de développement culturel pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs de l'entente de développement culturel est d'appuyer la mise en oeuvre de la politique culturelle de la Ville;

CONSIDÉRANT que la réalisation du plan d'actions de l'entente de développement culturel nécessite une participation de 10 000 \$ par année, soit 30 000\$ pour trois ans, provenant de la Ville et un investissement équivalent du MCC;

CONSIDÉRANT que les sommes nécessaires sont disponibles au poste budgétaire 02-621-00-349.

CONSIDÉRANT que cette entente dédiée au développement de la culture pour la Ville représente un investissement total de 30 000 \$ sur trois ans;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Josée Ossio et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant ainsi que la greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière à signer l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

12-25 9. RENOUELEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT que le mandat de deux membres du CCU arrive à échéance le 31 janvier 2025;

CONSIDÉRANT la qualité de l'implication des membres actuels;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le mandat de deux membres du CCU, soit madame Érin Zoellner et monsieur Christian Lord.

CONSIDÉRANT que ces derniers ont manifesté leur intérêt à poursuivre leur implication;

CONSIDÉRANT que le salaire des membres du CCU est prévu au budget 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-gelais, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

DE PROCÉDER au renouvellement du mandat de madame Zoellner et de monsieur Lord, et ce, pour une période de deux ans.

ADOPTÉE

13-25 10. ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – SPÉCIALITÉS MÉCANIQUE DU BÂTIMENT ET ÉLECTRICITÉ – RÉFECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-VICTORIN

CONSIDÉRANT qu'en prévision de l'attribution d'un contrat pour les services professionnels en ingénierie spécialisés en mécanique du bâtiment et en électricité relatifs à la réfection de la bibliothèque Marie-Victorin, le Service des travaux publics a procédé à la publication d'un appel d'offres le 5 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que, lors de l'ouverture des soumissions le 23 janvier 2025, la Ville a reçu quatre soumissions;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un appel d'offres pour lequel la Ville a choisi d'utiliser un système de pondération et d'évaluation, un comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT que DWB Consultants (6005438 Canada inc.) a obtenu un pointage intérimaire supérieur au pointage intérimaire minimal de 70;

CONSIDÉRANT que la soumission de DWB Consultants (6005438 Canada inc.) respecte les exigences de qualité;

CONSIDÉRANT que suivant l'analyse du Service du greffe, la soumission est conforme;

CONSIDÉRANT que la somme de 214 428,38 \$, toutes taxes incluses, nécessaire à l'octroi du contrat sera prélevée aux immobilisations à même les revenus au budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

D'ATTRIBUER le contrat pour les services professionnels en ingénierie spécialisés en mécanique du bâtiment et en électricité relatifs à la réfection de la bibliothèque Marie-Victorin à l'entreprise DWB Consultants (6005438 Canada inc.) au montant de 214 428,38 \$, toutes taxes incluses.

DE CONSTITUER une réserve au montant de 32 164,26 \$ taxes incluses correspondant à 15 % du montant total de la soumission pour toutes demandes de travaux de supplémentaires pouvant être rencontrés dans le cadre des travaux.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

14-25 11. AUTORISATION DE PAIEMENT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES 2024

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 30 avril 2024, par sa résolution 102-24, la Ville a attribué un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux à la société Laboratoire d'expertise de Québec ltée (LEQ);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce mandat, la firme effectuait le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection complète de la rue Jandomien ainsi que l'ajout d'un trottoir sur les rues Damion (phase 1) et Turmel;

CONSIDÉRANT qu'en plus de leur mandat initial, la Ville a fait appel à la firme dans le cadre des travaux de réfection de la rue Damiron (phase 2);

CONSIDÉRANT que la somme initialement autorisée par la résolution 102-24 doit être majorée d'un montant de 52 652,80 \$ pour un montant total de 177 866,33 \$;

CONSIDÉRANT que la somme nécessaire est disponible au poste budgétaire des immobilisations à même les revenus au budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'AUTORISER la trésorière, ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistante-trésorière, à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis jusqu'à la hauteur de 177 866,33 \$ toutes taxes incluses.

QUE les sommes soient prises au poste des immobilisations à même les revenus.

ADOPTÉE

15-25 12. ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT qu'en prévision de l'attribution d'un contrat pour des services de nettoyage et d'inspection de conduites d'égouts, le Service des travaux publics a fait parvenir, le 10 janvier dernier, une demande de prix à trois entreprises de la région;

CONSIDÉRANT que le 17 janvier dernier, la Ville a reçu deux offres de services;

CONSIDÉRANT qu'après analyse des offres par le Service du greffe, Can-Explore inc. est conforme aux exigences demandées dans le cadre du mandat;

CONSIDÉRANT que la somme de 51 557,09 \$, toutes taxes incluses, nécessaire à l'octroi du contrat est disponible au poste des immobilisations à même les revenus au budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

D'ATTRIBUER à la société Can-Explore inc. un contrat de services pour le nettoyage et l'inspection des conduites d'égouts de la Ville au montant de 51 557,09 \$, toutes taxes incluses.

DE CONSTITUER une réserve au montant de 7 733,56 \$ correspondant à 15 % du montant total de la soumission est constitué pour permettre, le cas échéant, des demandes de travaux supplémentaires pouvant être rencontrés dans le cadre du contrat.

D'AUTORISER la trésorière, ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistante-trésorière, à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

16-25 13. AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS – PROLONGEMENT D'UN ÉMISSAIRE À LA RIVIÈRE LORETTE

CONSIDÉRANT que la Ville désire effectuer le prolongement d'un émissaire du réseau d'égout pluvial jusqu'à la Rivière Lorette situé entre le 1268 et 1272, rue des Patriotes;

CONSIDÉRANT que cet émissaire est à une distance d'environ vingt mètres de la Rivière Lorette;

CONSIDÉRANT que la Ville a mandaté le Groupe Synergis afin de réaliser une étude de caractérisation écologique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le Groupe Synergis à déposer pour la Ville une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'AUTORISER le Groupe Synergis à représenter la Ville de L'Ancienne-Lorette pour toute demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en vertu de l'article 128.7 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (LCMVF) dans le cadre du projet de prolongement d'un émissaire à la Rivière Lorette.

ADOPTÉE

17-25 14. **APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2024 ET DE LA LISTE DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2024 comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

– Rémunération et remises	601 371,17 \$
– Biens et services	1 453 458,05 \$
– Remboursement aux employés	1 440,27 \$
– Frais de financement et remboursement en capital	42 237,00 \$

REMBOURSEMENTS

– Taxes et inscription aux activités des loisirs	4 970,70 \$
--	-------------

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

– Immobilisations	<u>4 571 232,81 \$</u>
-------------------	------------------------

TOTAL **6 674 710,00 \$**

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2024, d'en autoriser et ratifier les paiements.

DE DÉPOSER la liste des dépenses par approbateurs.

ADOPTÉE

18-25 15. **AUTORISATION DE PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2025 DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**

CONSIDÉRANT qu'en tant que ville liée de l'agglomération de Québec, la Ville de L'Ancienne-Lorette doit verser une quote-part annuelle à la Ville de Québec, notamment pour les matières qui sont de compétence d'agglomération, ainsi que pour les ajustements de la TECQ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2025, la quote-part de la Ville de L'Ancienne-Lorette a été établie en décembre 2024, par l'adoption du budget de fonctionnement d'agglomération et de proximité de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT que cette quote-part annuelle s'élève à 19 312 341 \$;

CONSIDÉRANT qu'elle est payable à la Ville de Québec selon les dispositions de l'article 7 du règlement R.A.V.Q. 1729;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette peut payer cette quote-part en quatre versements sans intérêt et pénalité, ce dont elle se prévaut en 2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le premier versement prévu le 3 mars 2025 totalisant la somme de 5 080 777 \$;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du litige opposant la Ville de L'Ancienne-Lorette à la Ville de Québec pour le montant des quotes-parts annuelles de 2008 à 2015, les admissions de la Ville de Québec pour ces années, ainsi que le fond du dossier concernant les années 2016 et suivantes viennent modifier les quotes-parts pour les années subséquentes à 2015;

CONSIDÉRANT que les principes fiscaux et légaux découlant de ces procédures en cours ont donc un impact sur la quote-part pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 118.5.5 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la Ville de L'Ancienne-Lorette est contrainte de payer la quote-part selon les montants facturés pour chacune des années, même si ces montants font l'objet d'une contestation, ce qui est toujours le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT que la solution au respect de la Loi permettant de préserver les droits de L'Ancienne-Lorette quant aux recours et contestations qu'elle fait et qu'elle pourrait faire valoir consiste à effectuer les paiements sous protêt et sans admission quant à l'exactitude et la légalité de la quote-part établie par la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT que le paiement de la quote-part est disponible au poste budgétaire 02-190-00-951 : Quote-part à l'agglomération de Québec;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

D'AUTORISER le Service de la trésorerie à effectuer le premier versement prévu le 3 mars 2025 au montant de 5 080 777 \$, sous protêt, sous toutes réserves et sans admission, et d'effectuer le virement et l'appropriation nécessaire selon les normes comptables applicables au domaine municipal.

ADOPTÉE

19-25 16.

RAPPORT DE FIN DE TRAVAUX ET DE LA REDDITION DE COMPTES AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VELOCE III) – RUE TURMEL - DEMANDE QFK44348

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1^{er} avril 2022 et la date de la lettre d'annonce du projet;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés du 31 avril 2024 au 31 octobre 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat quant aux indicateurs suivants :
 - nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes réalisées (volet 1);
 - nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes améliorées ou mises aux normes (volet 2);
 - nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

QUE la Ville autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liés travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

20-25 17. RAPPORT DE FIN DE TRAVAUX ET DE LA REDDITION DE COMPTES AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) – RUE DAMIRON – DEMANDE NED63273

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1^{er} avril 2022 et la date de la lettre d'annonce du projet;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés du 31 avril 2024 au 31 octobre 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat relatif aux indicateurs suivants :
 - nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;
 - nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);
 - nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);
 - nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;
 - nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées.

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

QUE la Ville autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

21-05 18. RÈGLEMENT N° 392-2024 DÉCRÉTANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFICATIONS AINSI QUE LEUR MODE DE PAIEMENT POUR L'ANNÉE 2025 EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT N° 388-2023 – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 10 décembre 2024, que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le *Règlement n° 392-2024 décrétant la taxe foncière et les tarifications ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2025 en remplacement du règlement n° 388-2023*;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance du règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'ADOPTER le *Règlement n° 392-2024 décrétant la taxe foncière et les tarifications ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2025 en remplacement du règlement n° 388-2023.*

ADOPTÉE

22-25 19. **RÈGLEMENT N° 393-2024 RELATIF AU TAUX DES DROITS DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT N° 376-2022 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 10 décembre 2024, que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le *Règlement n° 393-2024 relatif au taux des droits de mutation applicable aux transferts en remplacement du règlement n° 376-2022;*

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance du règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'ADOPTER le *Règlement n° 393-2024 relatif au taux des droits de mutation applicable aux transferts en remplacement du règlement n° 376-2022.*

ADOPTÉE

20. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

23-25 21. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

DE LEVER la séance, il est 20h27.

ADOPTÉE

Gaétan Pageau
Maire

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1749-1751, ROUTE DE L'AÉROPORT

Localisation



Site visé

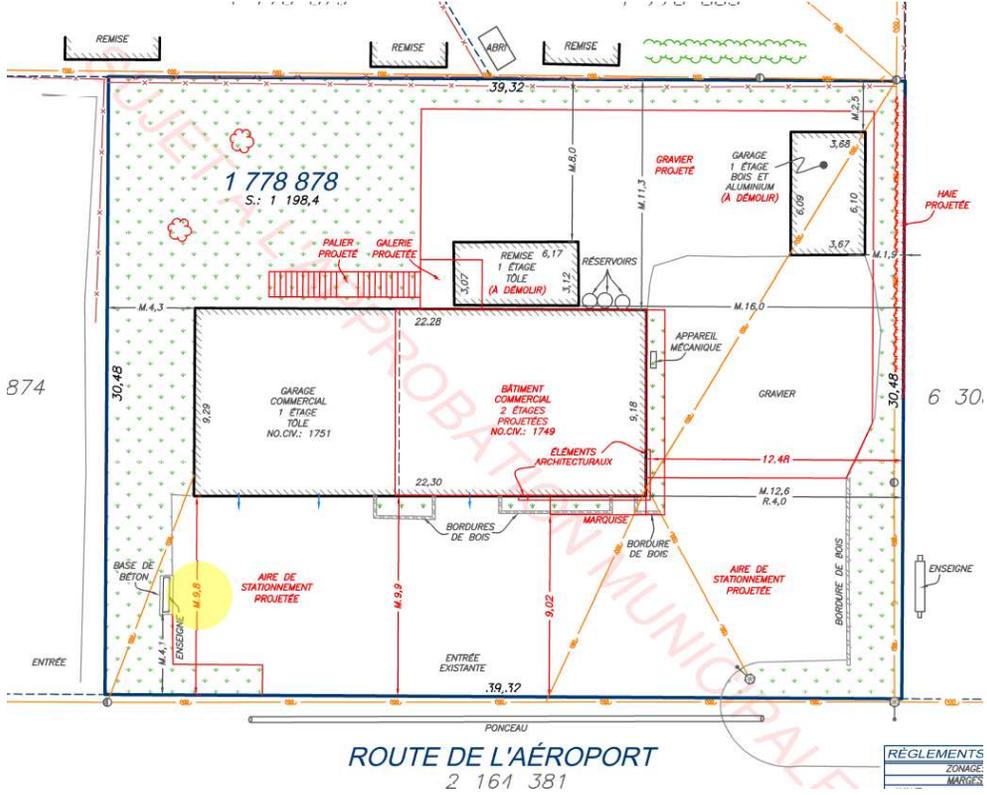


NATURE DE LA DEMANDE

Rendre réputé conforme l'implantation du bâtiment principal commercial avec une marge de recul avant de 9,8 mètres, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage no V-965-89* est de 10 mètres.

Agrandissement et dérogation 2024

Plan projet d'implantation



ROUTE DE L'AÉROPORT
2 161 381

RÈGLEMENTS
ZONAGE
MARGES

64-24



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 26 mars 2024 à 19h30.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1749-1751, ROUTE DE L'AÉROPORT

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par messieurs Denis Paquet et Luc Paquet propriétaires du 1749-1751, route de l'Aéroport à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 1778 878 du cadastre du Québec, situé dans la zone C-C/A₁;

CONSIDÉRANT que la demande vise à rendre réputé conforme l'implantation du bâtiment principal commercial avec une marge de recul avant de **9,9 mètres**, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 10 mètres;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à régulariser l'empiètement du bâtiment principal dans la marge de recul en prévision d'une vente imminente, le tout tel qu'illustré sur le plan accompagnant le certificat de localisation préparé par François Myrand, arpenteur-géomètre, portant la minute 2658, daté du 12 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a effectué une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure, si elle était refusée, aurait pour effet de porter préjudice aux propriétaires;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Josée Ossio et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'ACCORDER la demande visant à rendre réputé conforme l'implantation du bâtiment principal commercial avec une marge de recul avant de 9,9 mètres.

ADOPTÉE

[Signature]
Gaétan Pageau
Maire

[Signature]
Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière



Élément dérogatoire omis lors de la demande initiale (9,8m vs 9,9m)

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1325, RUE BELOEIL

Localisation



Site visé



Site visé

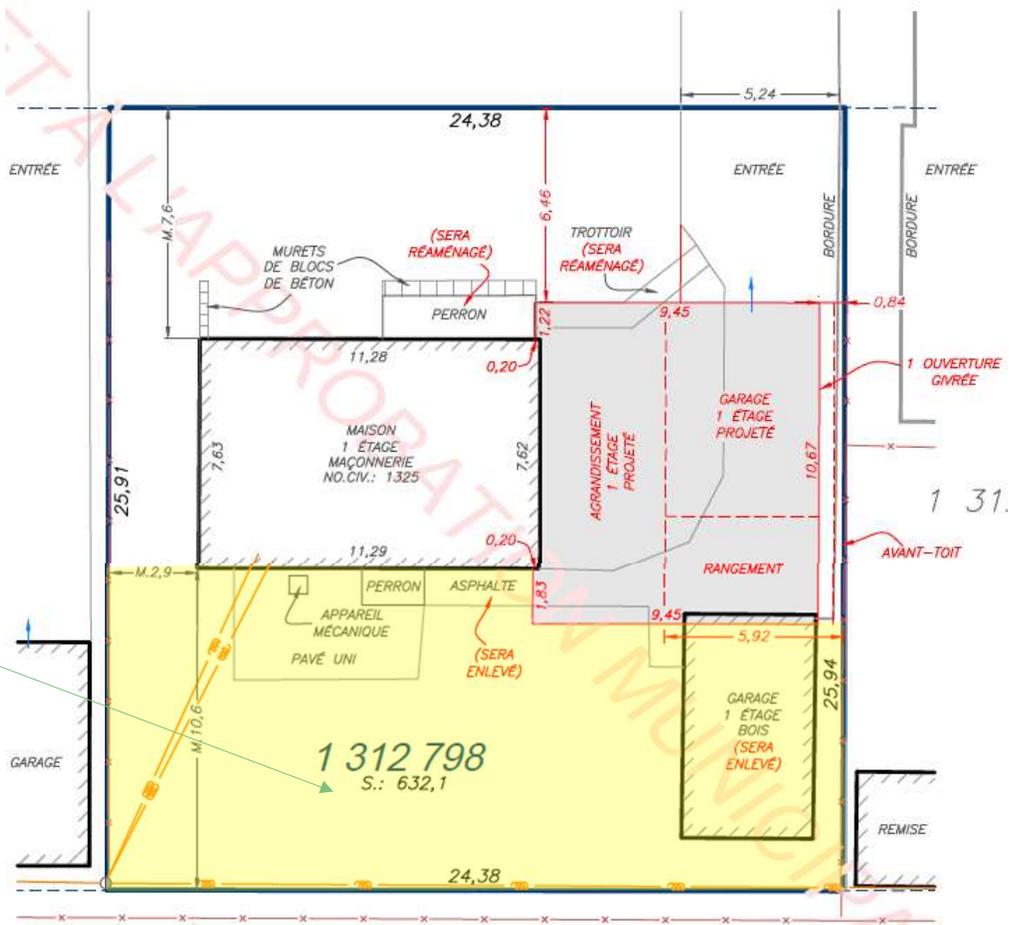


NATURE DE LA DEMANDE

Permettre l'ajout d'un garage attenant et l'agrandissement du bâtiment principal avec un pourcentage de cour arrière de 38%, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage no V-965-89* est de 40%.

Implantation

RUE BELOEIL
1 312 192

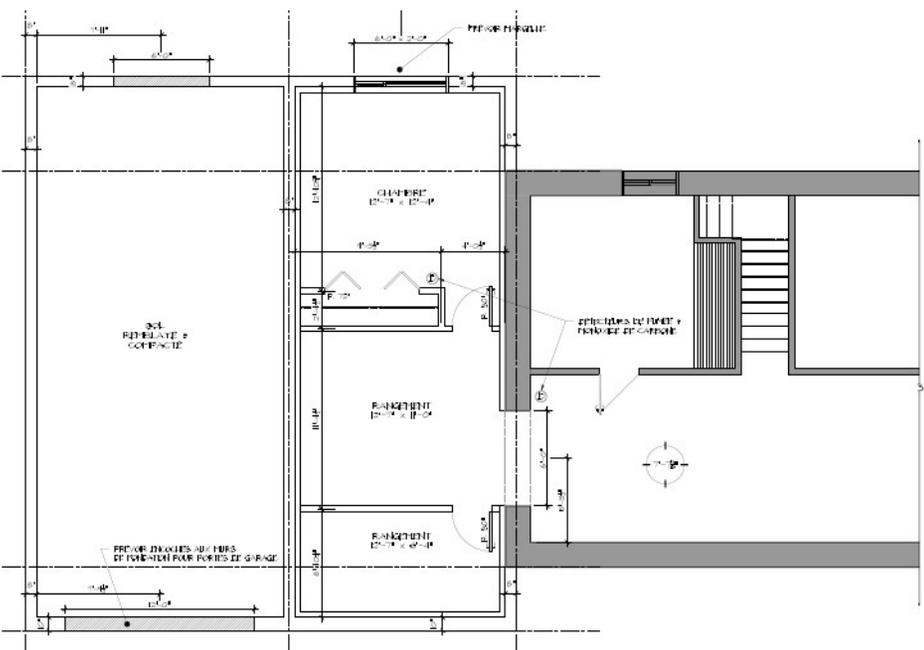


% de la cour arrière = 38%
Il manque 12,15 m2 pour obtenir 40%

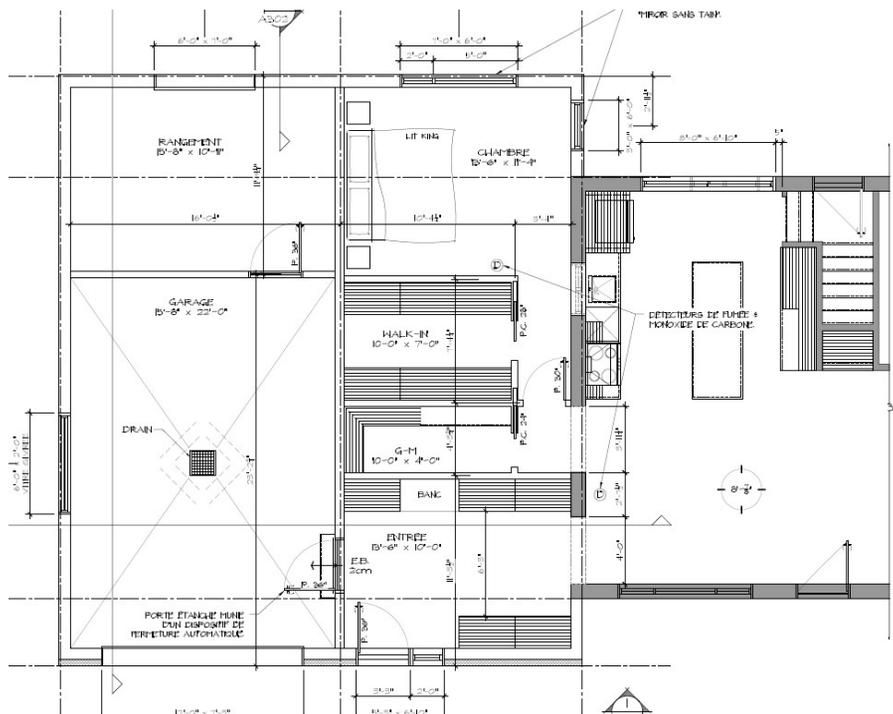
Élément dérogatoire

Plan type des niveaux

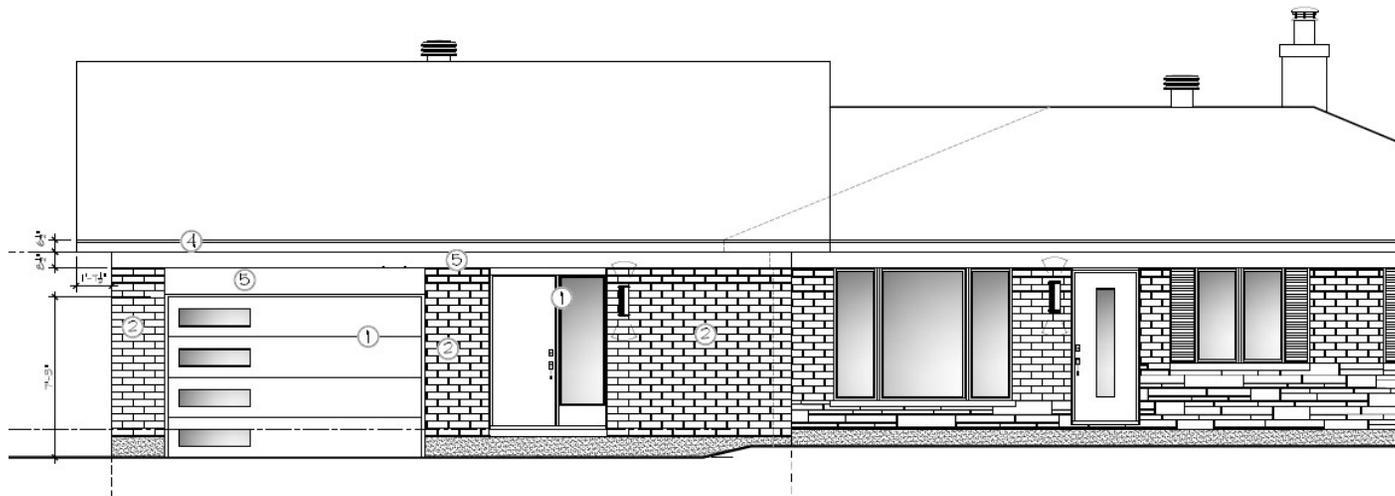
Sous-sol



Rez-de-chaussée



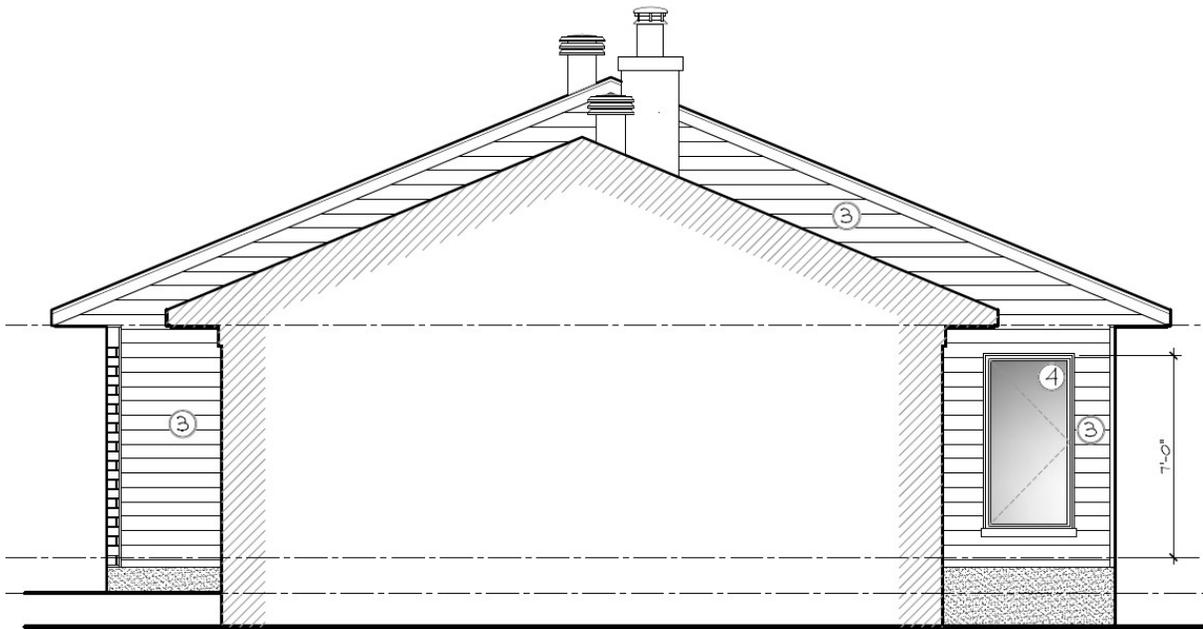
Élévation avant



Parements extérieurs

- ① PORTES DE COULEUR NOIR.
- ② BRIQUE D'ARGILE TELLE QUE L'EXISTANT
- ③ LATTE DE FIBROCIEMENT "JAMES HARDIE" DE COULEUR "PERRÉ DES CHAMPS".
- ④ PÉNESTRATION, SOLINS ET FACIAS COULEUR "BLANC 701" DE GENTEK.
- ⑤ BANDE D'ACIER NOIRE SUR LA MAÇONNERIE.

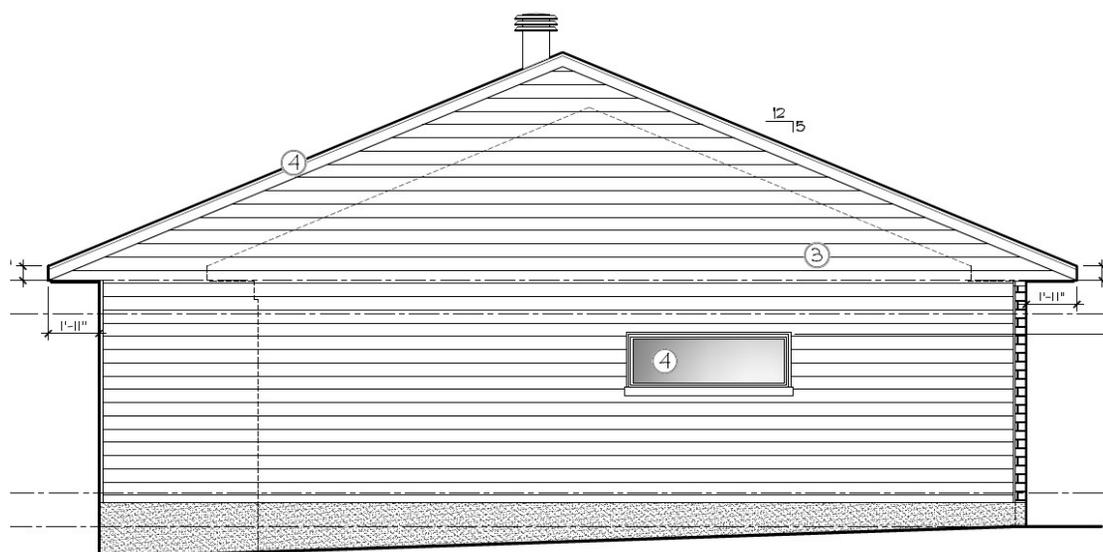
Élévation latérale droite



Parements extérieurs

- ① PORTES DE COULEUR NOIR.
- ② BRIQUE D'ARGILE TELLE QUE L'EXISTANT
- ③ LATTE DE FIBROCIEMENT "JAMES HARDIE" DE COULEUR "PERRE DES CHAMPS".
- ④ FENESTRATION, SOLINS ET FACIAS COULEUR "BLANC 70" DE GENTEK.
- ⑤ BANDE D'ACIER NOIRE SUR LA MAÇONNERIE.

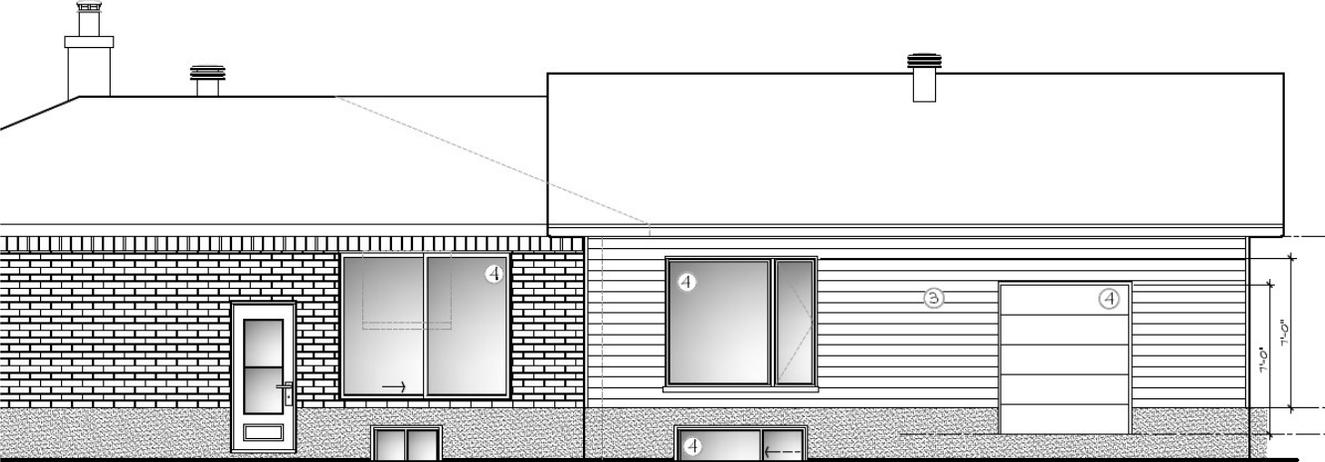
Élévation latérale gauche



Parements extérieurs

- ① PORTES DE COULEUR NOIR.
- ② BRIQUE D'ARGILE TELLE QUE L'EXISTANT
- ③ LATTE DE FIBROCIEMENT "JAMES HARDIE" DE COULEUR "PERRÉ DES CHAMPS".
- ④ PÉNÉTRATION, SOLINS ET FACIAS COULEUR "BLANC 70" DE GENTEK.
- ⑤ BANDE D'ACIER NOIRE SUR LA MAÇONNERIE.

Élévation arrière

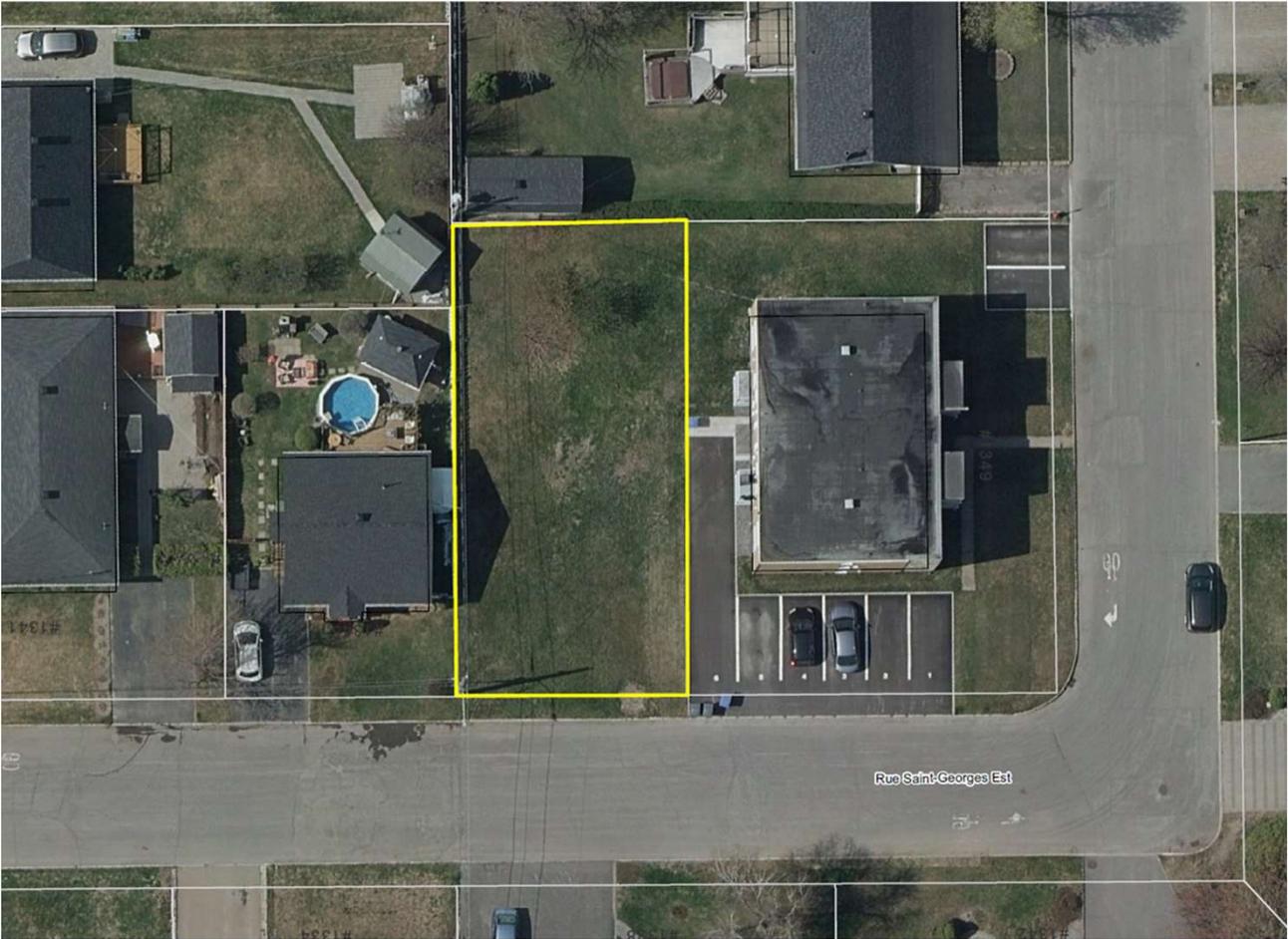


Parements extérieurs

- ① PORTES DE COULEUR NOIR.
- ② BRIQUE D'ARGILE TELLE QUE L'EXISTANT
- ③ LATTE DE FIBROCIEMENT "JAMES HARDIE" DE COULEUR "PERRÉ DES CHAMPS".
- ④ PÉNESTRATION, SOLINS ET FACIAS COULEUR "BLANC 70" DE GENTEK.
- ⑤ BANDE D'ACIER NOIRE SUR LA MAÇONNERIE.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ET PIIA
1347, RUE SAINT-GEORGES EST (LOT 6 439 904)**

Localisation



Site visé



Voisinage immédiat



NATURE DE LA DEMANDE

Permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec l'élément dérogatoire au *Règlement de zonage no V-965-89* suivant :

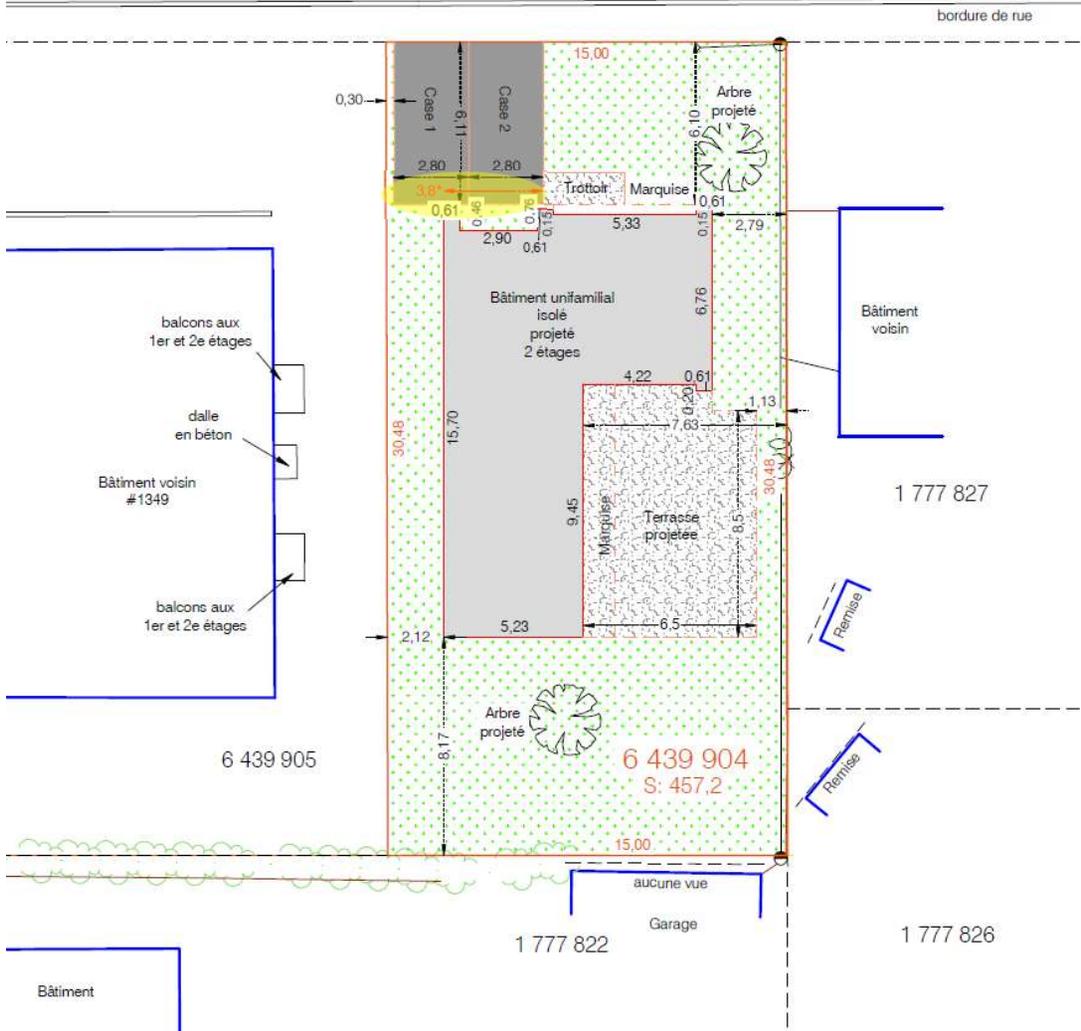
- Une aire de stationnement qui empiète de 3,8 mètres devant la façade du bâtiment principal, alors que le maximum prescrit est de 3,5 mètres.

Implantation

*Empiètement en façade du stationnement permis de 3,5 mètres maximum. Cet élément est sujet à une demande de dérogation mineure.



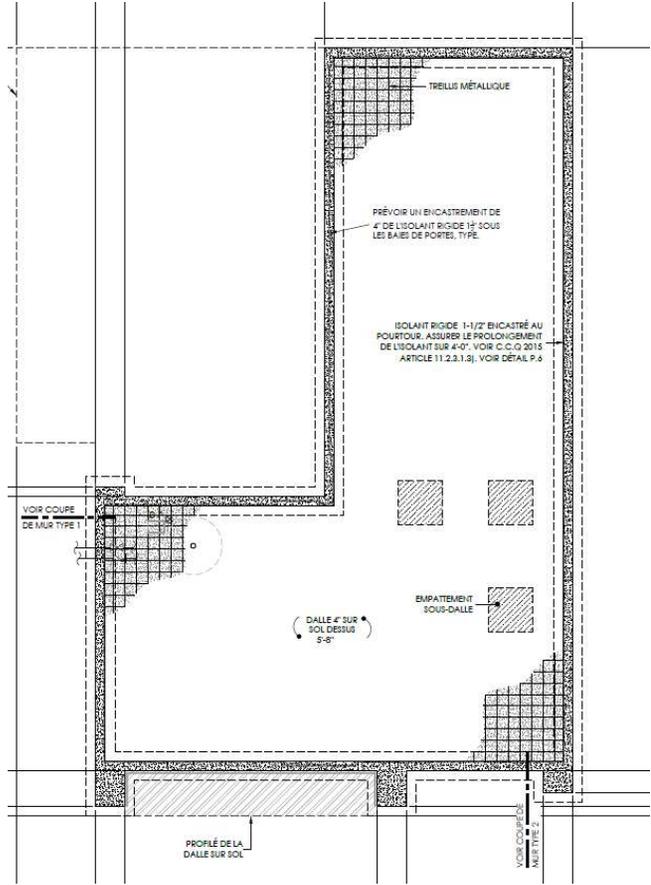
RUE SAINT-GEORGES EST
1 780 593



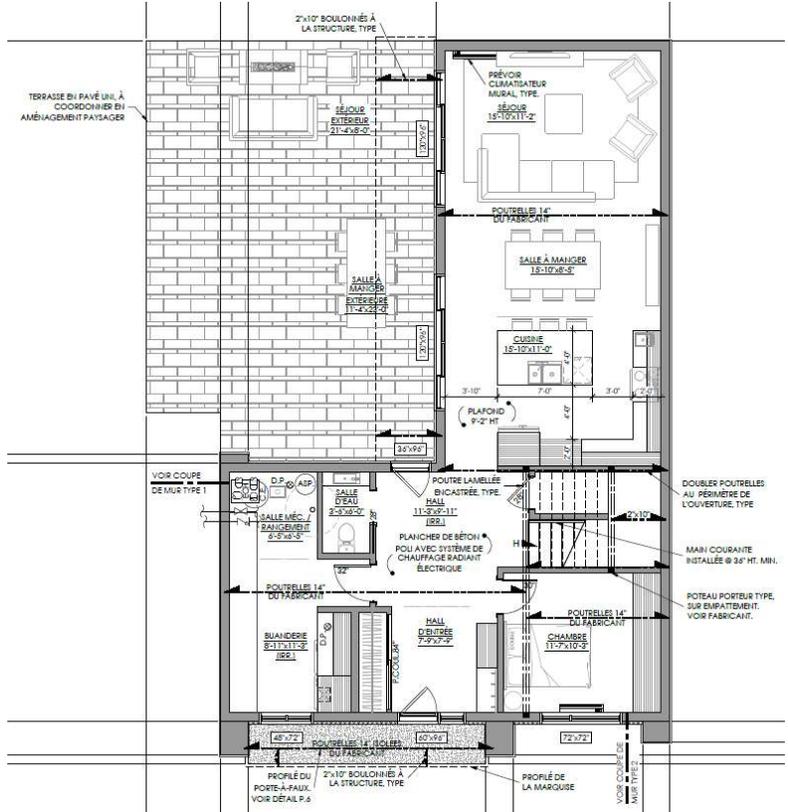
Éléments dérogatoires 26

Plan type des niveaux

Fondations

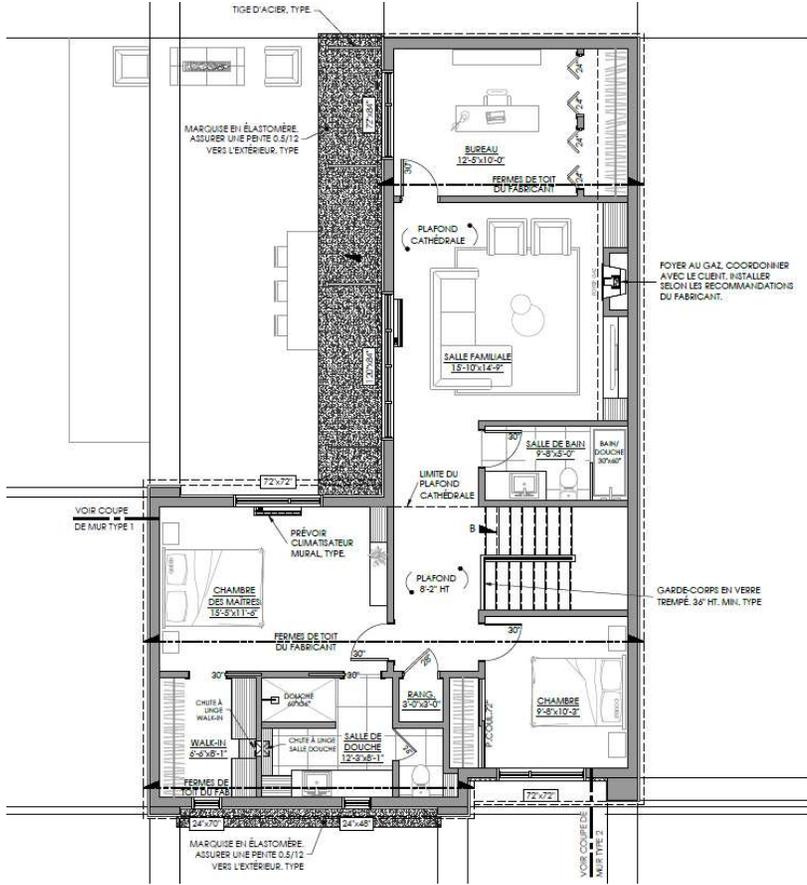


Rez-de-chaussée



Plan type des niveaux

Étage



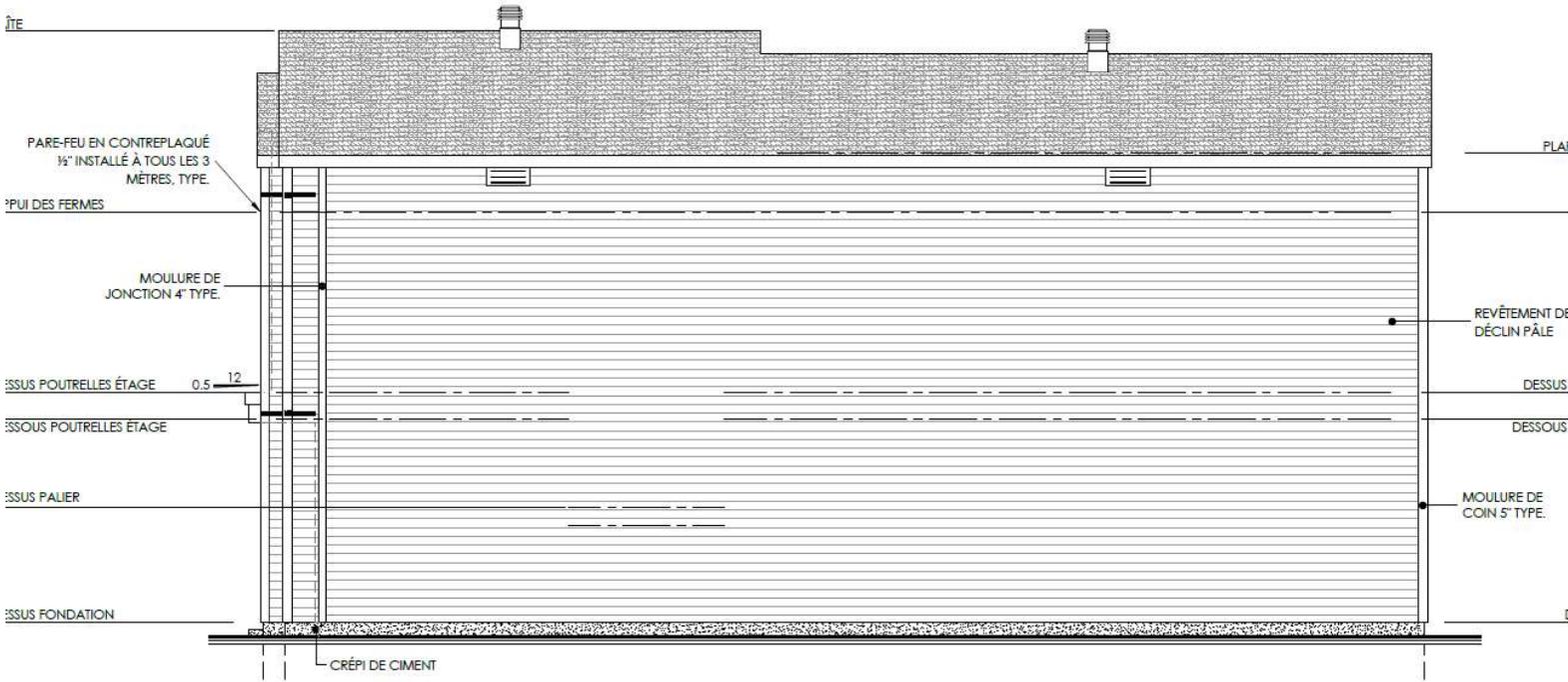
Élévation avant



Parements extérieurs

-  Maçonnerie (gris glacé)
-  Fibro-ciment (bois de grève)
-  Fibro-ciment (aspen)

Élévation latérale droite



Parements extérieurs



Maçonnerie (gris glacé)



Fibro-ciment (bois de grève)



Fibro-ciment (aspen)

Élévation latérale gauche



Parements extérieurs



Maçonnerie (gris glacé)

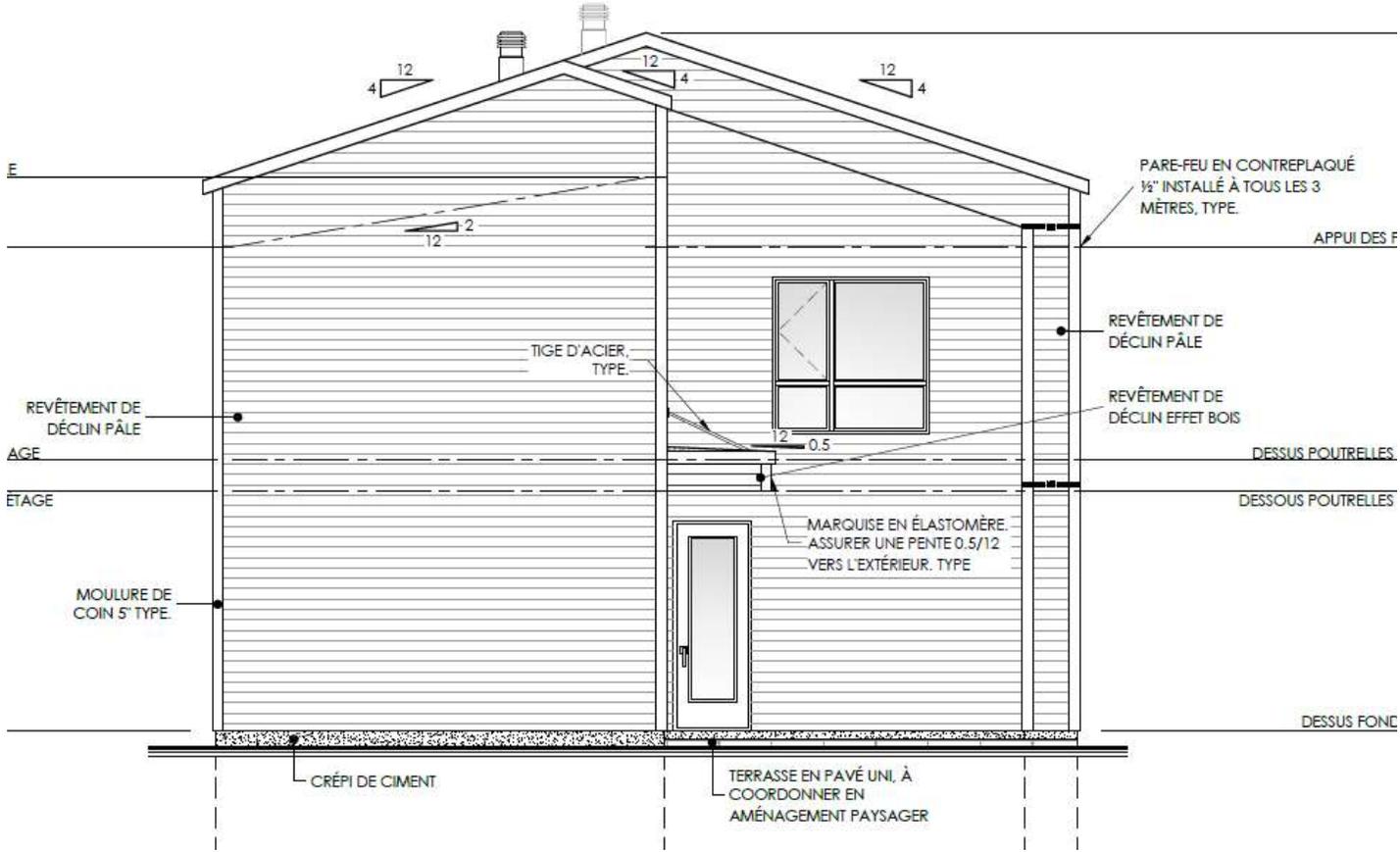


Fibro-ciment (bois de grève)



Fibro-ciment (aspen)

Élévation arrière



Parements extérieurs



Maçonnerie (gris glacé)



Fibro-ciment (bois de grève)



Fibro-ciment (aspen)

Esquisses visuelles



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2025

DÉPENSES PAYÉES EN JANVIER 2025

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Rémunération et remises			600 591.77 \$
Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)	C	51189	2 778.18 \$
Syndicat des employés municipaux Ville de L'Ancienne-Lorette	C	51190	614.60 \$
Beneva inc.	A	55969	140.88 \$
Beneva inc.	A	55970	22 293.99 \$
Beneva inc.	A	56022	70.44 \$
IA Groupe financier inc.	D	Direct	68 582.90 \$
Retraite Québec	D	Direct	3 697.40 \$
Fonds de Solidarité FTQ	D	Direct	640.00 \$
Total de la rémunération et des remises			<u>98 818.39 \$</u>
			699 410.16 \$

Biens et services

9145-2466 Québec inc. (T.G.B. inc.)	C	51191	2 150.03 \$
Acklands-Grainger inc.	C	51192	364.65 \$
Aqua Zach Inc.	C	51193	58.85 \$
Bridgestone Canada inc.	C	51194	5 266.60 \$
Cummins Canada ULC	C	51195	440.12 \$
Décoration Lamontagne	C	51196	356.93 \$
Eurofins Environex inc.	C	51197	211.55 \$
Filtration L.A.B.	C	51198	401.50 \$
Groupe de distribution Dexter	C	51199	66.26 \$
Joe Johnson Équipement inc.	C	51200	912.16 \$
Linde Canada inc.	C	51201	40.16 \$
Location Prince	C	51202	2 644.43 \$
Lumen - Division de Sonepar Canada inc.	C	51203	783.21 \$
Matériaux Ouellet inc.	C	51204	115.89 \$
Medic Québec - 9459-7143 Québec inc.	C	51205	367.82 \$
Messer Canada inc., 15687	C	51206	687.63 \$
Pro Kontrol	C	51207	328.64 \$
Sablère A.D. Roy inc.	C	51208	3 075.58 \$
Services de Café Van Houtte inc.	C	51209	792.45 \$
UAP INC.	C	51210	183.42 \$
Vigil sécurité opérations inc.	C	51211	354.97 \$
Westburne	C	51212	96.52 \$
Wolseley Canada inc.	C	51213	364.01 \$
Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.	C	51228	116 992.04 \$
Campus Notre-Dame-de-Foy	C	51229	40 811.54 \$
Cliniques Telus Santé inc.	C	51231	371.37 \$
Club Lions Québec L'Ancienne-Lorette	C	51232	60.00 \$
Collège de Champigny	C	51233	130.00 \$
Compagnie Ecolab	C	51234	252.57 \$
Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.	C	51235	9 198.00 \$
Dialogue Health Technologies inc.	C	51236	465.42 \$
Express Mag institutions	C	51237	452.89 \$
Grand & Toy	C	51238	1 373.26 \$
Lemieux Nolet, comptables professionnels agréées s.e.n.c.r.l.	C	51239	7 645.84 \$
Marché L'Ancienne-Lorette inc.	C	51240	25.95 \$
Présence informatique inc.	C	51241	45.99 \$
Promotion 2nd Skin inc.	C	51242	547.30 \$
Purolator inc.	C	51243	246.27 \$
Services de Café Van Houtte inc.	C	51244	921.17 \$
Sureté SSPQ inc.	C	51246	871.83 \$
MARTEL STEVE	C	51248	707.10 \$
Soucy Carolyne	C	51253	6 888.20 \$
Batteries du Québec inc.	C	51259	375.79 \$
Capitale Propane inc.	C	51260	491.12 \$
Chevaliers de Colomb Conseil 4246	C	51261	1 555.04 \$
Cliniques Telus Santé inc.	C	51262	371.37 \$
Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.	C	51263	75 504.91 \$
Groupe ETR inc.	C	51266	74.73 \$
Hebdo Litho inc.	C	51267	9 812.93 \$
Larsonnier Isabelle	C	51268	25.00 \$
Librairie La Maison Anglaise inc.	C	51269	23.99 \$
P. Aubut (Côté Fleury inc.)	C	51271	102.33 \$
Purolator inc.	C	51272	11.14 \$
Réseau RH d'Annie inc.	C	51273	2 724.90 \$

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2025

DÉPENSES PAYÉES EN JANVIER 2025

Simplex location d'outils inc.	C 51276	4 328.81 \$
Stericycle ULC	C 51277	111.24 \$
Xerox Canada Ltée	C 51278	1 478.08 \$
9268146 Canada inc.	A 55873	536.54 \$
A.D. Métal Artisanal inc.	A 55874	1 131.36 \$
Atelier de reliure G	A 55875	735.96 \$
Atlantis Pompe Ste-Foy inc.	A 55876	766.60 \$
Biblio RPL Ltée	A 55878	1 033.63 \$
Camions GloboCam Québec et Lévis inc.	A 55879	2 200.79 \$
Campbell Scientific (Canada) Corp.	A 55880	1 575.00 \$
Canac	A 55881	268.00 \$
Carrière Union Ltée	A 55882	3 070.00 \$
Construction & Pavage Portneuf inc	A 55883	2 193.05 \$
EDF entreprises Desjardins & Fontaine Ltée	A 55884	1 258.10 \$
Elecal inc.	A 55885	2 494.96 \$
Girouard entrepreneur électricien inc.	A 55886	580.85 \$
J.A.Larue inc.	A 55887	1 333.14 \$
J.C. Drolet inc.	A 55888	2 540.95 \$
Laboratoire Hygienex inc.	A 55889	263.26 \$
Le Groupe Agritex inc.	A 55892	129.80 \$
Les Entreprises Mario Larochelle inc.	A 55893	48.28 \$
Les Huiles Desroches inc.	A 55894	21 674.52 \$
Les Produits sanitaires Lépine inc.	A 55895	153.64 \$
Librairie Pantoute inc.	A 55896	1 115.62 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	A 55897	2 542.30 \$
Lumisolution inc.	A 55898	645.24 \$
Macpek inc.	A 55899	242.26 \$
MAGBROOKE FOURNITURE INDUSTRIELLE INC.	A 55900	52.74 \$
Nsim Technology inc.	A 55901	7 778.06 \$
P.R. Distribution inc.	A 55902	1 289.61 \$
PE Fraser inc.	A 55903	155.73 \$
Pièce d'Auto Alain Côté inc.	A 55904	1 933.78 \$
Pneus Belisle Québec inc.	A 55906	258.69 \$
Québec Linge Co.	A 55907	1 312.74 \$
Réal Huot inc.	A 55908	1 772.43 \$
Régulvar inc.	A 55909	328.41 \$
Robert Boileau inc.	A 55910	2 381.36 \$
Robitaille Équipement Inc.	A 55911	5 741.86 \$
Roulements Harvey inc.	A 55912	69.56 \$
Sani-Fontaines inc.	A 55913	118.42 \$
Sani-Orléans inc.	A 55914	1 865.62 \$
Sel Warwick inc.	A 55915	2 582.02 \$
Services A.P.Guay inc.	A 55916	238.43 \$
Tessier Récréo-Parc inc.	A 55918	11 910.26 \$
Thermo-énergie (9111-0767 Québec inc.)	A 55920	1 109.65 \$
Toromont Cat	A 55921	839.14 \$
L'Hérault Manon	A 55922	525.00 \$
Lavigne Patricia	A 55923	525.00 \$
9357-5561 Québec inc.	A 55945	14 000.00 \$
Agence BAM	A 55946	11 497.50 \$
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.	A 55947	149 545.97 \$
ADGMQ	A 55968	875.00 \$
Complexe sportif multidisciplinaire L'Ancienne-Lorette inc.	A 55971	140 961.40 \$
Groupe Mana inc.	A 55972	5 518.80 \$
L'Avant Match	A 55973	758.84 \$
Location Sauvageau inc.	A 55974	113.83 \$
Novexco inc.	A 55975	471.69 \$
OBV de la Capitale	A 55976	500.00 \$
PG Solutions inc.	A 55977	10.55 \$
Québec Linge Co.	A 55978	388.48 \$
Service National des Sauveteurs inc..	A 55979	482.90 \$
Solotech inc.	A 55980	1 077.90 \$
Solutions d'affaires Toshiba Tec Canada inc.	A 55981	252.26 \$
9069-9687 Québec inc. (Santé Tonix)	A 55989	10 684.05 \$
Groupe Conseil Novo SST inc.	A 55992	17 992.59 \$
9306-3238 Québec inc.	A 56019	11 497.50 \$
Aquam spécialiste aquatique inc.	A 56020	469.71 \$

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2025

DÉPENSES PAYÉES EN JANVIER 2025

Atelier de reliure G	A	56021	705.49 \$	
Camions GloboCam Québec et Lévis inc.	A	56023	45.19 \$	
Groupe Synergis (9416-9265 Québec inc.)	A	56024	6 898.50 \$	
J.A.Larue inc.	A	56025	1 410.17 \$	
La Capitale en Fête inc.	A	56026	1 877.53 \$	
Le Groupe Agritex inc.	A	56027	178.98 \$	
Les Huiles Desroches inc.	A	56028	22 076.88 \$	
Les Produits sanitaires Lépine inc.	A	56029	13.98 \$	
Macpek inc.	A	56030	239.79 \$	
Pièce d'Auto Alain Côté inc.	A	56031	57.84 \$	
Québec Linge Co.	A	56033	327.10 \$	
Robitaille Équipement Inc.	A	56034	1 632.65 \$	
Roulements Harvey inc.	A	56035	33.92 \$	
Sel Frigon inc.	A	56036	19 446.07 \$	
Service National des Sauveteurs inc..	A	56037	1 932.87 \$	
Spécialité d'outil André Blouin inc.	A	56038	603.93 \$	
Viva Design inc.	A	56039	143.72 \$	
Pitneyworks	D	Direct	2 000.00 \$	
Home dépôt	D	Direct	187.07 \$	
Bell Canada	D	Direct	436.66 \$	
Telus	D	Direct	1 087.08 \$	
Bell Mobilité inc.	D	Direct	41.32 \$	
Énergir s.e.c.	D	Direct	11 696.00 \$	
Hydro-Québec	D	Direct	41 935.05 \$	
Vidéotron Ltée	D	Direct	821.98 \$	
SAAQ	D	Direct	548.96 \$	
Esri Canada Itée	D	Direct	1 402.70 \$	
Visa Desjardins	D	Direct	25 386.28 \$	
Frais de banque	D	Direct	3 207.61 \$	
Total Biens et services				909 858.15 \$
Remboursements de frais				
Service des Communications - Remb. cartes cadeaux	C	51230	500.00 \$	
Service de l'Urbanisme - Remboursement frais de téléphone	C	51265	185.22 \$	
Bibliothèque - Déplacements et remb. frais de cellulaire	C	51270	474.82 \$	
Service des Loisirs - Déplacements	C	51275	22.68 \$	
Total Remboursement de frais				1 182.72 \$
Total des activités de fonctionnement				1 610 451.03 \$
REMBOURSEMENTS				
Activités des Loisirs	C	Chèque	312.00 \$	
Taxes	C	Chèque	3 524.50 \$	
Total des remboursements				3 836.50 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
IMMOBILISATIONS				
2018-10 Réfection bâtiment communautaire - Programme PRACIM				
Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée.	A	55890	217.57 \$	
Larochelle et Desmeules, Architectes (2012) inc.	A	55891	9 502.68 \$	
Pluritec Itée	A	55905	1 063.52 \$	
Pluritec Itée	A	55905	804.83 \$	
2023-03 Réfection rue St-Victor - Programme TECQ				
Pluritec Itée	A	55905	2 138.54 \$	
2023-10 Trottoir rue Turmel - Programme Véloce III				
Pluritec Itée	A	55905	1 109.51 \$	
Pluritec Itée	A	56032	583.50 \$	
2023-11 Trottoir rue Damiron - Programme TAPU				
Pluritec Itée	A	56032	583.50 \$	
2023-27 Réfection rue Damiron (Ritournelle à Créneau) - Programme TECQ				
Hydro-Québec	D	Direct	413.91 \$	
2024-14 Réfection rues Choquette, Chantelle, Bosquet et Cèdre - Programme PRIMEAU				
Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée.	A	55890	19 545.75 \$	
2024-18 Acquisition d'une rétrocaveuse				
Brandt tractor ltd	C	51227	378 267.75 \$	
2024-21 Corridor Lorettain - Entente Ville de Québec				
Pluritec Itée	A	55905	9 768.56 \$	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2025

DÉPENSES PAYÉES EN JANVIER 2025

2024-23 Réfection rue Chanoine Dupré			
Lumen - Division de Sonepar Canada inc.	C	51203	71 783.03 \$
2024-28 Réfection Maison de la Culture			
BGLA INC.	A	55877	2 980.73 \$
2024-33 Équipements sonorisation - Loisirs			
Solotech inc.	A	55917	1 890.18 \$
Solotech inc.	A	55980	5 230.21 \$
2024-34 Plan d'intervention - Programme TECQ			
Tetra Tech QI inc.	A	55919	11 500.38 \$
Total des activités d'investissement			<u>517 384.15 \$</u>
Total des dépenses payées en janvier 2025			<u><u>2 131 671.68 \$</u></u>

Le conseil a adopté le règlement suivant en matière de contrôle et de suivi budgétaire (Art. 477 L.C.V.) :

- 381-2023 : Règlement en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires

A : virement bancaire avec ACCÉO TRANSPHÈRE

C : chèque

D : virement bancaire avec Desjardins



Anick Marceau, CPA Auditrice, OMA
 Trésorière

Date : 21 février 2025